

chaîne campagne électorale en promettant des modifications. Je pense qu'il promettra, entre autres choses, même s'il le fait sous pression, le retrait de ce qu'il appelle l'évaluation du revenu ou de ce que les Canadiens appellent l'évaluation des moyens, à l'égard de ce supplément de \$30.

Et si ce n'est pas lors des prochaines élections, ce sera d'ici quelques années. Le Canada ne sera pas satisfait de ce fouillis en cinq parties que nous avons institué en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse. Il y aurait moyen de simplifier cela. Le temps aura raison de la loi sur l'assistance-vieillesse, quand l'âge donnant droit à la pension de sécurité de la vieillesse sera 65 ans. Le régime d'assistance publique du Canada est surtout un programme se rapportant aux autres domaines d'assistance sociale. Si nous incorporions la proposition dont nous sommes saisis ce soir à la pension de base de sécurité de la vieillesse, nous reviendrions, au fond, à un programme en deux parties; d'un part, un taux uniforme de prestations et, d'autre part, les prestations reliées aux salaires dans le cadre du régime de pensions du Canada.

Si l'on permettait à ces deux programmes de fonctionner de concert, comme ils le devraient, ils aboutiraient, selon moi, à un excellent programme d'ensemble de pensions. Ce signolage auquel nous nous livrons vis-à-vis le supplément assujéti à une évaluation des ressources, vis-à-vis le régime d'assistance publique du Canada et de l'assistance vieillesse enfreint, selon moi, les principes du régime de pensions du Canada; la mesure législative présentée par le gouvernement actuel se trouve contrecarrée par des méthodes de ce genre.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'exhorte vivement le gouvernement à songer de nouveau à la question avant de nous demander de faire subir la troisième lecture au bill dans sa forme actuelle. Je pourrais revenir sur tous les points du bill étudiés à l'étape de la deuxième lecture et au comité plénier, mais je ne le ferai pas. Si j'avais beaucoup de temps à ma disposition, je pourrais donner lecture des lettres que j'ai reçues ces derniers jours de gens qui sont scandalisés et mystifiés par de telles méthodes, qui ne comprennent pas pourquoi on ne pourrait suivre le principe adopté ces 15 dernières années. Mais je ne le ferai pas ce soir. J'ai des dizaines de lettres de ce genre dans mon bureau, en haut.

Je fais appel au gouvernement en m'inspirant de ses propres principes. Il fut un temps où les libéraux maintenant assis sur les banquettes ministérielles étaient d'avis qu'il fallait améliorer le régime d'aide à la vieillesse,

où ils proposaient un régime de pensions du Canada. S'ils avaient réfléchi davantage pour mieux intégrer ces deux régimes, ou encore pour les mieux adapter l'un à l'autre, au lieu de nous arriver avec ce méli-mélo ce fouillis que nous avons maintenant, nous aurions de quoi être fiers. Le document de la fédération libérale que j'avais ici hier soir se terminait sur une phrase par laquelle on disait que le supplément de l'évaluation des moyens ajouté au programme proposé est un régime dont les libéraux peuvent s'enorgueillir. Je doute que les libéraux qui ont poussé l'idée du régime de pensions du temps qu'ils occupaient ce côté-ci de la Chambre, qui se sont efforcés à améliorer l'idée que le peuple s'en fait, je doute qu'ils soient fiers de leur réalisation, de ce fouillis en cinq parties de la sécurité de la vieillesse, de l'aide à la vieillesse, du régime d'assistance publique du Canada, du régime de pensions du Canada et du supplément de \$30 assujéti à une évaluation. Voilà qui n'est pas digne du Parlement du Canada dans les années 60. Nous pouvons faire beaucoup mieux que cela, et nous pouvons commencer dès ce soir en disant, ici à la Chambre des communes, que nous n'ajouterons pas à la confusion en incorporant cette évaluation des moyens au régime des pensions que reçoivent nos citoyens plus âgés.

• (8.40 p.m.)

Avant de passer au vote en troisième lecture, je demande donc au gouvernement d'y songer sérieusement. Je répète que je donnerai suite à cet appel en proposant l'amendement approprié à l'étape de la troisième lecture. J'espère que le gouvernement examinera ma suggestion qu'il n'est pas nécessaire de voter là-dessus s'il est disposé à présenter un simple bill modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse et portant la pension à \$105 par mois. Si le gouvernement n'est pas prêt à le faire ce soir ou au cours de la présente session, le Parlement du Canada s'en chargera tôt ou tard. Alors pourquoi ne pas le faire maintenant afin que les vieillards d'aujourd'hui puissent recevoir une pension non imposable sans perdre leur dignité et leur amour propre et afin que le Canada continue d'être un pays doté d'un régime de pensions qui respecte les droits et la dignité des vieillards.

Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis):

Que le bill n° C-251 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit déféré au comité plénier de la Chambre, qui réexaminera l'évaluation du revenu prévue à l'article 3 dudit bill.

A noter, monsieur l'Orateur, que j'ai rédigé cet amendement à la lumière du commentaire 415 de Beauchesne, 4^e édition, page 294, ainsi